

**Service départemental d'incendie
et de secours de l'Ardèche**

DELIBERATION DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 15 mars 2023

Délibération n° 2023-19

Etaient présents avec voix délibérative :

Monsieur Pierre Maisonnat, président, conseiller départemental, adjoint au maire de Mauves
Monsieur Jean-Manuel Garrido, 1^{er} vice-président, maire de Saint-André-de-Cruzières
Madame Sandrine Genest, 2^{ème} vice-présidente, conseillère départementale, maire de Lachapelle-sous-Aubenas
Monsieur Laurent Marce, 3^{ème} vice-président, conseiller départemental, maire de Talencieux (en visioconférence)

Assistés de :

Colonel Vincent Honoré, directeur départemental du service d'incendie et de secours
Colonel Laurent Courtial, directeur départemental adjoint du service d'incendie et de secours
Monsieur Patrice Vannier, chef du groupement administratif et financier
Madame Karen De Baets, gestionnaire des assemblées et assistante juridique

-o0o-

Objet : Appel à propositions - subventions d'actions de l'UE dans le domaine de la « 5G pour les communautés intelligentes » dans le cadre du volet numérique de la facilité « Connecting Europe »

Le bureau du conseil d'administration du SDIS,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), chapitre IV portant dispositions générales relatives aux services d'incendie et de secours,
Vu l'arrêté n°2021-78 en date du 29 septembre 2021 de Monsieur Olivier Amrane, président du Conseil départemental, portant désignation de Monsieur Pierre Maisonnat en qualité de président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de l'Ardèche,
Vu la délibération n°2021-54 du conseil d'administration en date du 13 octobre 2021 portant délégation de compétences du conseil d'administration au bureau et au président,
Vu le rapport du président du conseil d'administration,

Considérant le souhait d'un groupement d'entreprises privées (mandataire Groupe Nomotech / Nokia) de répondre à un appel à propositions européen dans le domaine de la 5G permettant de tester une technologie innovante en créant un réseau 5G privé sur des zones expérimentales délimitées,
Considérant l'intérêt du SDIS de l'Ardèche aux applicatifs suivants :

- couverture de zones blanches dans le cadre opérationnel (gorges de l'Ardèche, plateau ardéchois, zones rurales),
- connexion de caméras de levée de doute (feux de forêts) en l'absence de fibre,
- test de drones 5G (prévention et risques industriels),
- création d'une bulle wifi sur les postes de commandement.

Considérant que le groupement d'entreprises s'engage à financer 100% du reste à charge après le financement de l'UE.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **SOUTIENT** l'appel à propositions « 5G pour les communautés intelligentes » porté par le consortium Groupe Nomoteck/Nokia,
- **AUTORISE** le président à signer les documents correspondants.

Le président
du conseil d'administration



Pierre Maisonnat